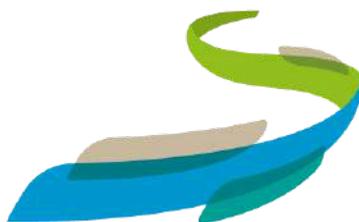


# Rapport d'activités

Année 2024



Une année de développement



**SEINE NORMANDE**  
SYNDICAT MIXTE DE GESTION

# Sommaire

## Édito du Président

### 1. Le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande, un acteur pour la GEMAPI

- 1.1. Le territoire du syndicat
- 1.2. Les compétences du syndicat
- 1.3. L'organisation du syndicat

### 2. Ressources humaines

### 3. Budget

- 3.1. L'organisation budgétaire de la structure
- 3.2. Les dépenses
- 3.3. Les recettes

### 4. Nos principales activités en 2024

#### 4.1. Animer

- 4.1.1. Animation à destination du grand public
- 4.1.2. Rencontres techniques thématiques pour les acteurs du réseau GEMA de la Seine Normande
- 4.1.3. Le comité d'orientation GEMAPI de la Seine Normande
- 4.1.4. Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie GEMA

#### 4.2. Accompagner et conseiller

#### 4.3. Etudier

- 4.3.1. Aboutissement des études de danger et demandes d'autorisation des systèmes d'endiguement
- 4.3.2. Gestion du risque d'inondations de la vallée de la Seine Normande, une stratégie en cours d'élaboration
- 4.3.3. Les plans pluriannuels d'actions et de travaux en faveur des milieux humides et aquatiques (PPMHA) en vallée de la Seine Normande
- 4.3.4. L'élaboration d'un plan de gestion sur trois tronçons de berges de l'Agglo Seine Eure

#### 4.4. Assurer l'entretien et la maintenance des ouvrages hydrauliques

- 4.4.1. Les travaux liés à la gestion des systèmes d'endiguement et des ouvrages hydrauliques
- 4.4.2. L'entretien de la végétation des systèmes d'endiguement

#### 4.5. Surveiller et contrôler les systèmes d'endiguement

#### 4.6. Référencer et cartographier

- 4.6.1. Structuration de la base de données des ouvrages
- 4.6.2. Une localisation des plans d'eau

#### 4.7. Collaborer

- 4.7.1. Des partenariats pour la gestion et la restauration des milieux aquatiques et humides
- 4.7.2. Des collaborations aux initiatives des acteurs du territoire
- 4.8.3. Le Syndicat, un acteur du réseau des gestionnaires des zones humides

#### 4.8. Communiquer





## Edito du Président

L'année 2024 aura été une étape importante pour le Syndicat mixte de gestion de la Seine normande, dans la continuité des efforts engagés depuis sa création. Dans un contexte climatique et budgétaire exigeant, le syndicat a poursuivi la mise en œuvre de ses missions, dans les domaines de la gestion des milieux aquatiques (GEMA) et de la prévention des inondations (PI).

Les crues survenues cette année, notamment les crues liées aux grandes marées du printemps, ont rappelé combien la Seine reste un fleuve vivant, à la fois source de richesses et de risques. Ces épisodes ont confirmé la nécessité de disposer d'une gouvernance structurée, capable d'apporter des réponses concertées et adaptées aux réalités locales.

Tout au long de l'année, les équipes en gestion des milieux aquatiques et en prévention des inondations ont poursuivi les diagnostics techniques, le suivi des ouvrages, et l'élaboration des plans d'actions sur les secteurs prioritaires. Ces démarches s'inscrivent dans une logique de progrès : mieux connaître pour mieux agir. Ainsi, le planning des travaux sur les ouvrages de prévention des inondations s'est densifié à la suite des études de danger pour améliorer l'entretien des clapets et ouvrages traversant.

Sur le plan institutionnel, l'organisation du syndicat a continué d'évoluer. L'unification budgétaire, désormais structurée autour d'un budget unique composé de cinq axes analytiques – un axe par compétence, améliore la lisibilité et le pilotage de nos actions. La mise en place d'une commission finances et ressources humaines a également permis d'associer plus étroitement les élus à la gestion financière du syndicat.

Ces avancées ont été rendues possibles grâce à l'engagement des agents et à la confiance des collectivités membres. Comme prévu lors de sa transformation au 1er janvier 2023, le syndicat progresse étape par étape, avec pragmatisme et dans un esprit de solidarité territoriale et de coopération. Il reste encore beaucoup à faire pour adapter durablement notre territoire au changement climatique, mais les bases sont désormais posées.

Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des équipes du syndicat pour leur implication au quotidien, ainsi que les élus et partenaires qui accompagnent avec constance et exigence la montée en puissance de notre établissement.

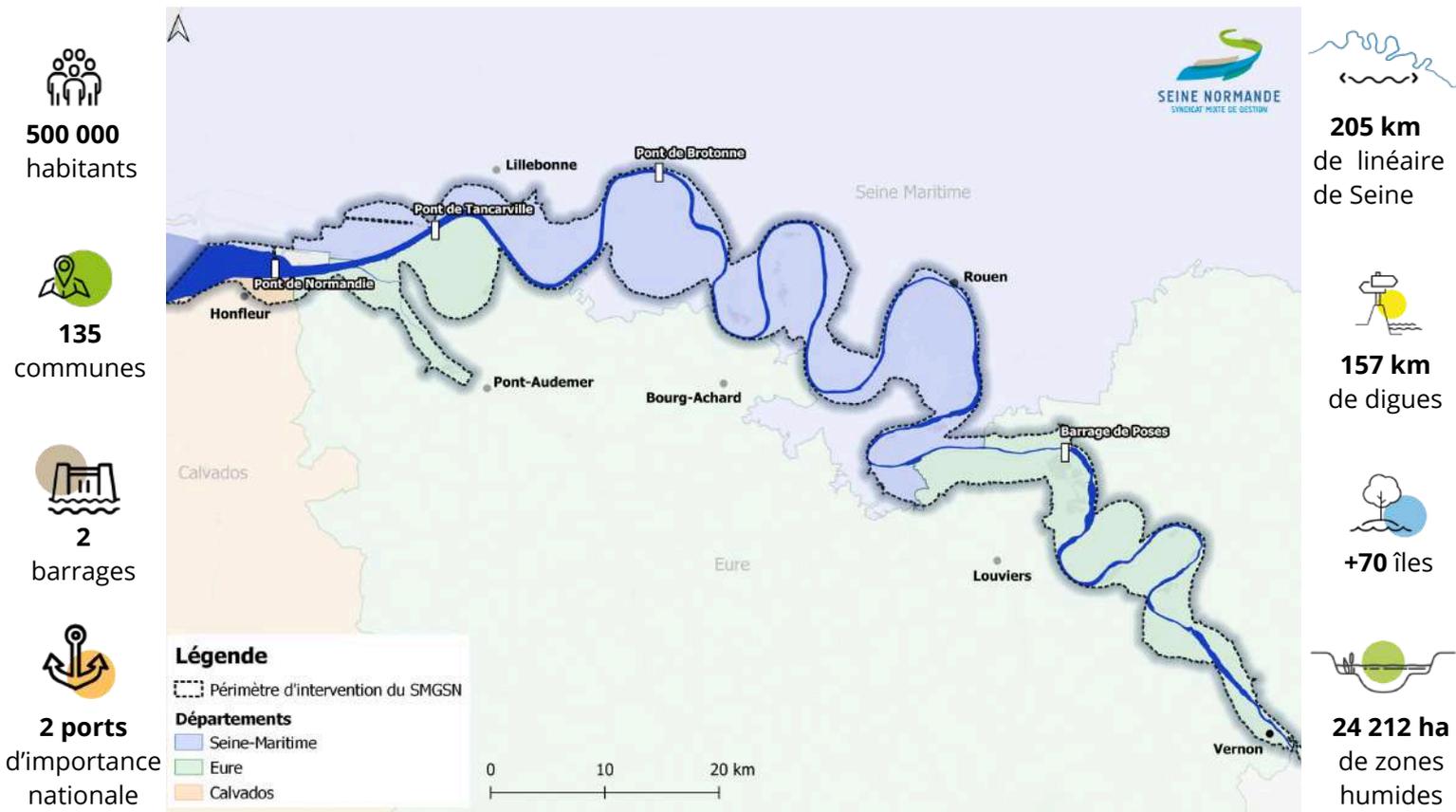


# 1. Le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande, un acteur pour la GEMAPI

## 1.1. Le territoire du syndicat

Le territoire d'intervention du syndicat correspond au lit majeur de la Seine, de la frontière de l'île de France à l'embouchure.

Son périmètre s'étend sur 3 départements normands pour une superficie totale d'environ **80 000 ha**.



Le syndicat a notamment pour mission d'**organiser la gouvernance de la GEMAPI à l'échelle du fleuve en Normandie** afin d'unifier les stratégies des différents acteurs et mettre en cohérence leurs actions.

Cette mission se concrétise par la mise en œuvre de compétences communes entre ses membres en matière de GEMAPI. Certaines de ces compétences sont obligatoires et d'autres sont optionnelles.



## 1.2. Les compétences du syndicat



# 5

Le syndicat dispose de :

- **2 compétences obligatoires pour l'ensemble de son territoire :**



**5.1** - Planification stratégique, animation et coordination d'actions en matière de gestion des milieux aquatiques (GEMA) :

**5.1.1** - Planification stratégique

**5.1.2** - Animation et coordination d'actions en matière de gestion des milieux aquatiques



**5.2** - Mise en œuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit mineur de la Seine et de la Risle Maritime

- **3 compétences optionnelles :**



**5.3.1** - Animation et programmation en matière de prévention des inondations



**5.3.2** - Mise en œuvre opérationnelle de la prévention des inondations par débordement de la Seine



**5.3.3** - Mise en œuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit majeur de la Seine

## 1.3. L'organisation du Syndicat

Le syndicat est composé de **10 membres** : les 8 intercommunalités localisées le long de la Seine (représentant 135 communes) et les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.



Le syndicat est administré par un **comité syndical**. Chaque membre du syndicat est représenté au sein de ce comité par 1 ou 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Pour assurer ses missions, le syndicat s'appuie sur un **comité d'orientation** composé de **membres permanents** associés systématiquement aux réunions du comité d'orientation et des **membres thématiques**, participant aux réflexions du comité d'orientation en fonction des domaines techniques et géographiques étudiés.

D'autres acteurs, hors périmètre syndical (par exemple la Métropole du Grand Paris ou Seine Grands Lacs) pourront, le cas échéant, être associés aux travaux du syndicat.

L'avis du comité d'orientation est facultatif.



# Le comité syndical

	<b>Julien DEMAZURE</b> Président Département de la Seine-Maritime		<b>Hugo LANGLOIS</b> 1er vice-président Métropole Rouen Normandie		<b>Myriam DUTEIL</b> 2ème vice-présidente Département de l'Eure		<b>Frédéric DUCHÉ</b> 3ème vice-président Seine Normandie agglomération
	<b>Julien DEMAZURE</b> Président Département de la Seine-Maritime		<b>Alain BAZILLE</b> Titulaire Département de la Seine-Maritime		<b>Cécile SINEAU PATRY</b> Titulaire Département de la Seine-Maritime		
	<b>Frédéric MARCHE</b> Suppléant Département de la Seine-Maritime		<b>Myriam DUTEIL</b> 2ème vice-présidente Département de l'Eure		<b>Gérard CHÉRON</b> Titulaire Département de l'Eure		
	<b>Hugo LANGLOIS</b> 1er vice-président Métropole Rouen Normandie		<b>Jean-Pierre BREUGNOT</b> Titulaire Métropole Rouen Normandie		<b>Jean-Marie ROYER</b> Titulaire Métropole Rouen Normandie		
	<b>Charlotte GOUJON</b> Suppléante Métropole Rouen Normandie		<b>Cyriaque LETHUILLIER</b> Titulaire Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole		<b>Marc-Antoine TÉTREL</b> Suppléant Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole		
	<b>Bernard LEROY</b> Titulaire Communauté d'agglomération Seine Eure		<b>Yann LE FUR</b> Suppléant Communauté d'agglomération Seine Eure		<b>Frédéric DUCHÉ</b> 3ème vice-président Seine Normandie agglomération		
	<b>Guillaume GRIMM</b> Suppléant Seine Normandie agglomération		<b>Damien THIEBAULT</b> Titulaire Communauté de Communes Roumois Seine		<b>Marie DUFROY</b> Suppléante Communauté de Communes Roumois Seine		
	<b>Hubert LECARPENTIER</b> Titulaire Caux Seine Agglomération		<b>Virginie CAROLO-LUTROT</b> Suppléante Caux Seine Agglomération		<b>Philippe MARIE</b> Titulaire Communauté de Communes Pont-Audemer, Val de Risle		
	<b>Carine BOQUET</b> Suppléante Communauté de Communes Pont-Audemer, Val de Risle		<b>Jean-François BERNARD</b> Titulaire Communauté de Communes Pays de Honfleur Beuzeville		<b>Albert DEPUIS</b> Suppléant Communauté de Communes Pays de Honfleur Beuzeville		



# Le comité d'orientation

## Les membres permanents

## Les membres thématiques

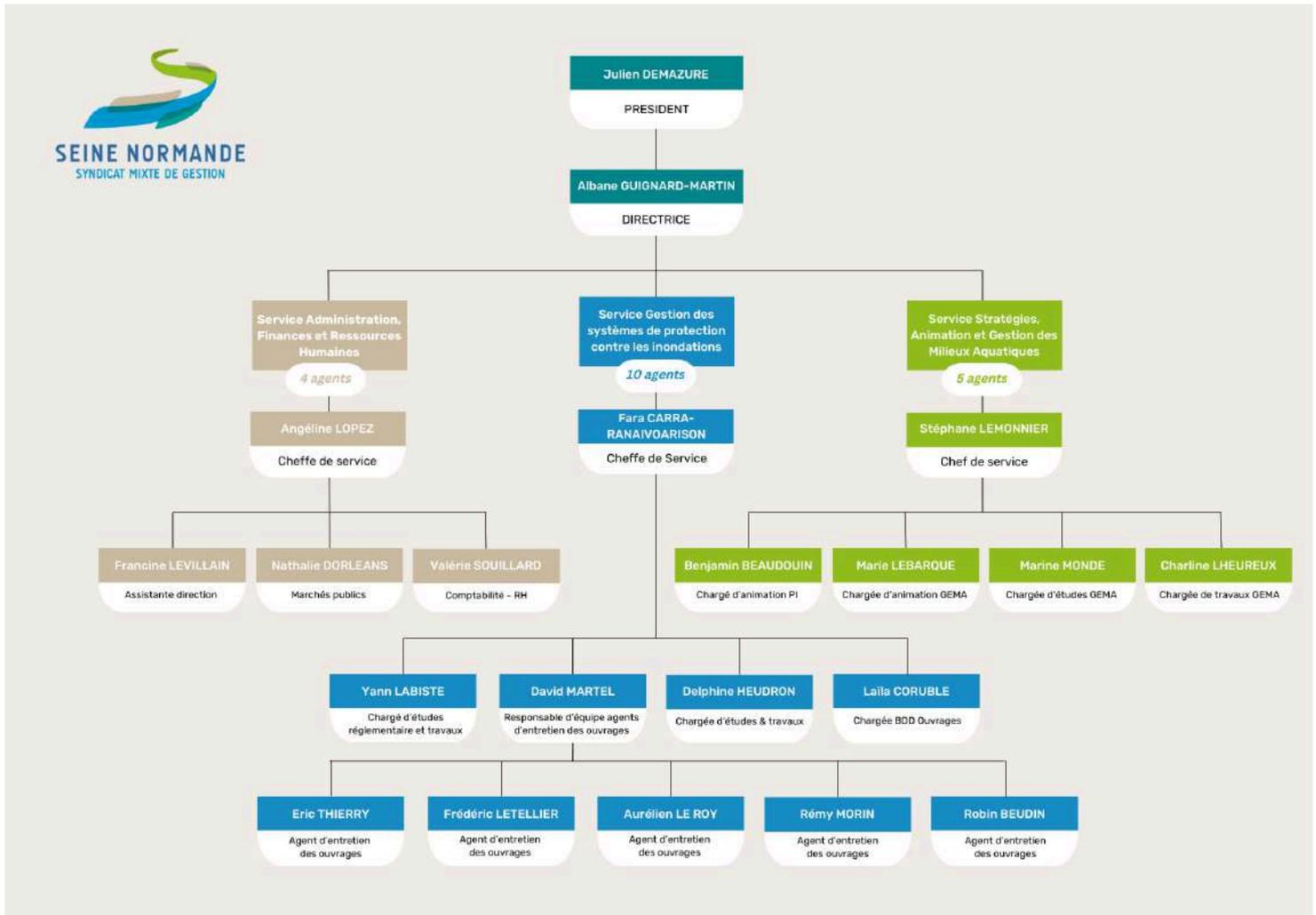
## 2. Ressources humaines



### Evolutions et caractéristiques des effectifs du Syndicat

En 2024, le syndicat a poursuivi la structuration de son équipe.

Fin 2024, il comptait **19 agents**, 11 recrutés par le syndicat et 8 mis à disposition, répartis dans **3 services**.



Le syndicat a accueilli **2 stagiaires** pour renforcer son équipe sur deux missions : la caractérisation du réseau hydraulique sur le territoire de l'agglomération Seine Eure et le recensement des ouvrages traversants sur les systèmes d'endiguement.

Au sein des 19 agents, on dénombre **9 femmes** et **10 hommes**, se répartissant ainsi :

- 8 agents de catégorie A (dont 5 titulaires – 3 contractuels CDD) ;
- 4 agents de catégorie B (dont 2 titulaires - 2 contractuels CDD) ;
- 7 agents de catégorie C (dont 3 titulaires - 2 contractuels CDI – 2 contractuels CDD).

Le personnel titulaire mis à disposition par le Département de la Seine-Maritime : 2 agents de catégorie A, 1 agent de catégorie B et 5 agents de catégorie C.

En lien avec les caractéristiques de ses missions, les effectifs du syndicat sont à **79% issus de la filière technique**.

## 3. Le budget

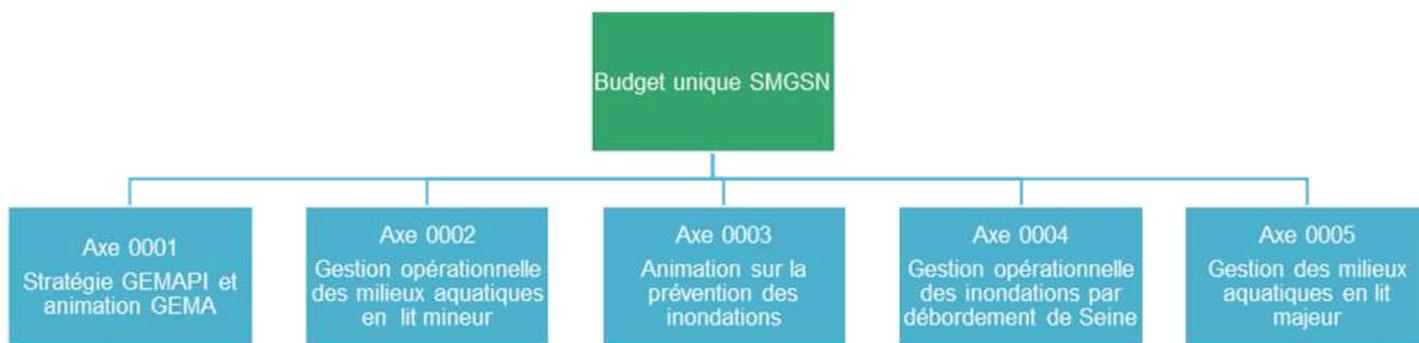


### 3.1. L'organisation budgétaire de la structure

L'année 2024 a été marquée par :

- le passage à un budget unique et la mise en place d'une comptabilité analytique
- la création d'une commission Finances - RH
- l'adoption d'un Compte Financier Unique (CFU)

Les statuts du syndicat ont évolué pour passer d'un budget principal et de quatre budgets annexes à **un budget unique par axe analytique. Chaque compétence statutaire est désormais identifiée par un axe qui lui est propre.**



Le budget a été voté par le comité syndical le 18 mars 2024.  
Il prévoyait :  
•Section de Fonctionnement : 5 012 565 €  
•Section d'Investissement : 2 712 467 €

Le budget 2024 est en légère augmentation par rapport au BP 2023. Il correspond à la poursuite de la montée en puissance du syndicat depuis sa transformation en janvier 2023.

Ce budget a été élaboré pour permettre au syndicat de développer son activité en gestion des milieux aquatiques, notamment sur l'amont du territoire et renforcer l'entretien des ouvrages de prévention des inondations.

Il s'agit d'un budget de transition, visant à accompagner le développement progressif du syndicat sur la GEMAPI en vallée de Seine.



#### Chiffres clés

Activité comptable :

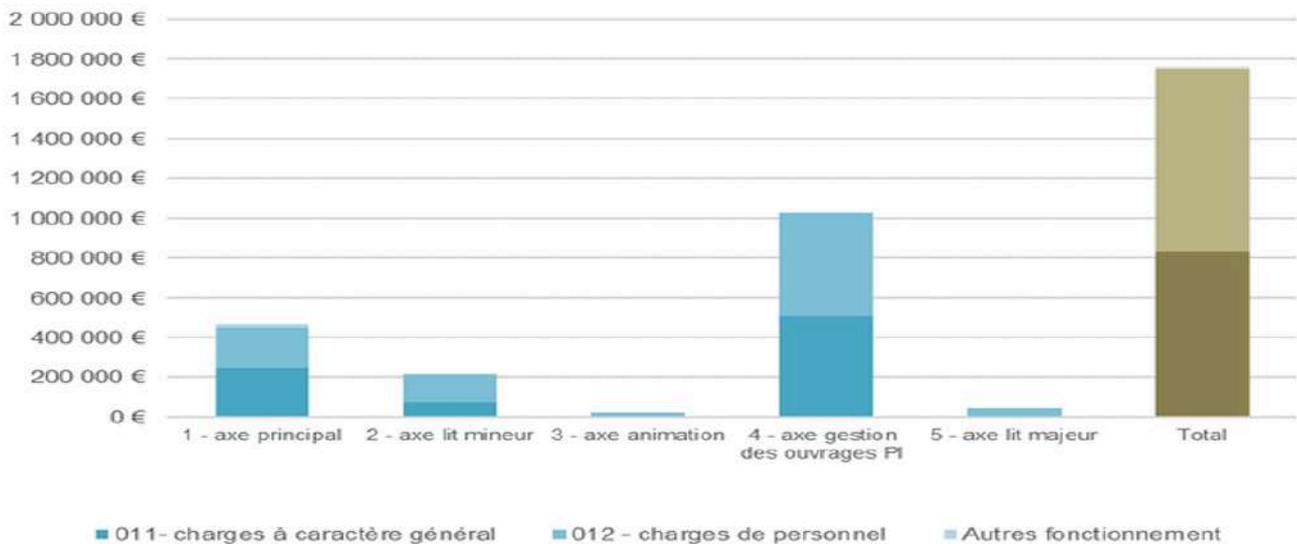
- 484 mandats émis
- 34 titres émis
- 9 marchés notifiés



## 3.2. Les dépenses

### Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement : Montants liquidés par compétences



**Le syndicat réalise une partie de son activité en régie.** A ce titre il dispose d'une équipe technique pour l'entretien des ouvrages et d'une cellule d'ingénierie pour réaliser une partie des études sur les milieux aquatiques.

Fonctionnement	Mandats émis
011 - Charges à caractère général	710 159,21€
012 - Charges de personnel	949 223,50€
65 - Autres charges de gestion courante	815,57€
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 660 198,28€</b>

### Les dépenses d'investissement

**L'essentiel des dépenses d'investissement concernent les ouvrages de prévention des inondations.** Il s'agit principalement des études techniques et des travaux d'entretien et de réhabilitation des digues.

Chapitre	Montant des mandats émis
20 - Immobilisations incorporelles	128 411,06€
21 - Immobilisations corporelles	980 963,83€
27 - Autres immobilisations financières	545,59€
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 109 920,48€</b>

## 3.3. Les recettes

### Les recettes de fonctionnement

Elles proviennent principalement des cotisations des membres et des subventions l'Agence de l'eau Seine Normandie pour les projets de gestion des milieux aquatiques.

Ainsi en 2024, les cotisations des membres se sont élevées à **~3,5 M€ pour un montant total de 4,12 M€ de recettes de fonctionnement.**

### Les recettes d'investissement

En 2024, la section d'investissement était très majoritairement alimentée par un virement de la section de fonctionnement.

**Les dépenses d'investissement réalisées se sont élevées à un peu plus de 1,1 M€.**

## 4. Nos principales activités en 2024



### Les temps forts de l'année 2024

2024



**Janvier** : Evolution du budget en un **budget unique** associé à une comptabilité analytique

**Janvier** : Création d'une **commission consultative aux finances et ressources humaines**



**Janvier** : Décision du comité syndical demandant l'**autorisation de 7 systèmes d'endiguement**



**Mars** : **Premiers conseils aux riverains** de la Seine sur la gestion de berges

**Mars** : Lancement de deux **études structurantes** sur l'agglomération Seine Eure :



- **plan pluriannuel d'actions et de travaux en faveur des milieux humides et aquatiques** (PPMHA) sur l'agglomération Seine Eure
- **plan de gestion** sur 3 tronçons de berges de la Seine



**Avril** : **rupture de la murette** sur une cinquantaine de mètres, qui est un tronçon d'ouvrage constituant le système d'endiguement RGM5



**Juin** : dépôt auprès des services de l'Etat (DDTM) de l'ensemble des dossiers constituant les **études de danger** correspondant à ces 7 systèmes d'endiguement



De **juillet à septembre** : **travaux** de réalisation de deux conduites de ressuyage sur le hameau de Beaulieu à Bardouville



**Décembre** : organisation du **2ème comité d'orientation GEMAPI de la Seine Normande** à Lillebonne

## 4. Nos principales activités en 2024



### Chiffres clés

- 3 rencontres avec plus de 120 acteurs
- Une animation à destination du grand public

### 4.1. ANIMER



#### 4.1.1. Animation à destination du grand public

À l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides, le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande a organisé le dimanche 25 février 2024, une sortie nature autour de l'étang de Martot (27).

Les participants ont bravé la pluie et le vent pour découvrir les caractéristiques de l'île aux moines avec son étang et son boisement alluvial complètement inondés.

L'île aux moines, à la confluence entre l'Eure et la Seine, est en partie inscrite au réseau Natura 2000 et constitue un refuge pour la biodiversité.



#### 4.1.2. Rencontres techniques thématiques pour les acteurs du réseau GEMA de la Seine Normande

##### Restauration de la continuité écologique



Le syndicat a organisé, le 25 juin 2024, sur la commune de Rives-en-Seine, une journée d'information technique sur la restauration de la continuité écologique en vallée de Seine Normande.

Cette rencontre a réuni une vingtaine de participants de structures différentes agissant en faveur des milieux humides et aquatiques.

Le cadre réglementaire de la restauration de la continuité écologique (RCE), l'avancement de la RCE sur les affluents de la Seine, le cortège piscicole, les connectivités latérales ont été autant de thématiques abordées lors de cette matinée d'échanges.

La journée s'est poursuivie par une visite de terrain en plein cœur du centre-ville de Rives-en-Seine pour découvrir les aménagements réalisés par le Syndicat mixte des bassins versants Caux Seine afin de favoriser la continuité écologique.



Cette journée souligne également le besoin de poursuivre les efforts pour restaurer la continuité écologique entre la Seine et ses affluents. Le syndicat souhaite s'investir sur cette thématique dans les années à venir.



## Le suivi des zones humides

Afin d'offrir aux gestionnaires de milieux aquatiques et humides l'occasion de partager leurs connaissances, leurs pratiques, leurs besoins sur l'évaluation des milieux humides et de bénéficier de retours d'expérience sur la mise en place de suivis standardisés issus du dispositif national MhéO (Milieux humides, évaluation et observation), le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande et le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie ont organisé une rencontre technique intitulée « Un socle commun pour le suivi des zones humides en vallée de Seine Normande ? ».



Cet après-midi d'échange s'est tenu dans les locaux de la Communauté d'agglomération Seine Eure à Val-de-Reuil.

MhéO est un dispositif d'évaluation des zones humides qui est coordonné au niveau national par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels qui assure en particulier l'animation scientifique du projet avec le soutien de l'UMS PatriNat.

À ce titre, le syndicat a lancé une enquête auprès des gestionnaires de milieux aquatiques pour recueillir les pratiques actuelles et besoins concernant la formalisation d'une boîte à outils standardisée à l'échelle de la vallée de la Seine.



Ce premier temps d'échanges a permis de poser les bases d'un travail collectif. Le syndicat et le CEN Normandie vont poursuivre la réflexion avec l'ensemble des acteurs afin d'aboutir à un outil régional de suivi des zones humides.

### 4.1.3. Le comité d'orientation GEMAPI de la Seine Normande

La vallée de la Seine Normande est caractérisée par un grand nombre d'acteurs et de nombreuses démarches territoriales pour favoriser les milieux humides et aquatiques. La nécessité d'avoir une vision globale et des orientations partagées a été exprimée par l'ensemble des acteurs, au regard notamment de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Aujourd'hui, les acteurs qui interviennent sur les milieux aquatiques et humides de la Seine Normande sont rassemblés par le syndicat au sein du comité d'orientation GEMAPI de la Seine Normande.



Ce comité s'est réuni, pour la deuxième fois, le 10 décembre 2024, à la Maison de l'intercommunalité de Caux Seine Agglomération à Lillebonne.

Cette rencontre a réuni une quarantaine de participants de structures différentes (services de l'État, EPCI, collectivités territoriales, syndicats, associations...).

Le fil conducteur de cette journée était de « Considérer les enjeux du territoire, entre prévention et protection ».

Les thématiques abordées lors de cette rencontre ont été nombreuses : l'importance des boisements alluviaux, la qualité de l'eau et la pollution plastique, la protection des enjeux industriels contre les inondations, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), le Contrat de Territoire « eau, climat et biodiversité » pour l'axe Seine.

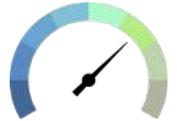
La journée s'est poursuivie par deux visites de terrain.

La première sur la darse de Lillebonne, avec la présentation par HAROPA PORT | ROUEN d'une restauration écologique pour convertir une ancienne chambre de dépôt de sédiments de dragage en vasière et la seconde sur une zone d'accumulation de déchets à Saint-Maurice d'Etelan, avec le GIP Seine Aval, le Conseil Départemental de la Seine-Maritime et Naturaul'un qui ont présenté leur opération d'insertion axée sur le ramassage de déchets sur les berges de la Seine.



➤ Cette journée souligne le besoin de poursuivre le travail de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations pour concilier les différents enjeux en bord de Seine.

#### 4.1.4. Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie GEMA et de la fonctionnalité des milieux humides et aquatiques de la Seine Normande



La stratégie de gestion des milieux aquatiques et humides (stratégie GEMA) de la Seine Normande a été élaborée par le syndicat avec l'ensemble des partenaires concernés. Son objectif est de proposer un cadre pour fédérer les acteurs autour d'orientations communes afin de mettre en cohérence les programmes d'actions.



Le territoire concerné par cette stratégie correspond à la Seine Normande et son lit majeur, depuis la limite avec l'Île de France jusqu'à l'embouchure. Il correspond au périmètre d'intervention du syndicat.



En 2024, le syndicat a souhaité dresser l'état initial de la gestion et de la protection des milieux aquatiques et humides de la Seine Normande en développant des **indicateurs** qui seront suivis durant la mise en œuvre de la stratégie GEMA et feront l'objet d'un **nouvel état des lieux en 2028** afin de mesurer les évolutions

➤ Chaque année, les acteurs de la Seine Normande seront ainsi sollicités afin que leurs actions soient centralisées et valorisées dans le cadre de la stratégie GEMA, que ce soit de l'acquisition de parcelles humides, de la restauration écologique, de la réalisation d'animations pédagogiques...



#### Chiffres clés

19 acteurs sollicités  
6 indicateurs développés pour le suivi des milieux aquatiques et humides



## 4.2. ACCOMPAGNER ET CONSEILLER



Exemple de berge érodée chez un riverain

Les équipes du syndicat ont accompagné des riverains, résidant le long des bords de Seine, au cours de l'année 2024 afin de les conseiller au mieux dans leurs démarches pour entreprendre des travaux de restauration de berges.

Les demandes concernaient principalement des problématique d'érosion des berges situées en amont de Rouen près de Poses.

Lorsqu'un riverain entre en contact avec le syndicat, une première visite sur site s'effectue en sa présence afin de réaliser un constat.

Cette première rencontre sur le terrain permet de caractériser la demande notamment en précisant de nombreux paramètres tels que le linéaire de berge concerné, les zones naturelles d'intérêt et les milieux humides identifiées le cas échéant.

Cela permet d'identifier les éventuelles actions à mettre en place.

Par la suite, une « **fiche conseils** » est élaborée à destination du riverain.



Dans celle-ci, des solutions techniques avec des coûts estimés sont proposées.

Le syndicat préconise préférentiellement des **techniques douces et respectueuses pour l'environnement**, afin d'éviter au maximum l'artificialisation des berges.

➤ Les équipes du syndicat proposent leur accompagnement dans la mise en œuvre de la solution technique retenue par le riverain.

## 4.3. ETUDIER



### 4.3.1. Aboutissement des études de danger et demandes d'autorisation des systèmes d'endiguement

🕒 **Décision du comité syndical pour autoriser les systèmes d'endiguement (SE) le 24 janvier 2024 et de la remise auprès des services de l'État le 27 juin 2024 des dossiers d'études de danger (EDD)**

L'année 2024 a été une étape charnière en matière d'exercice de la compétence GEMAPI, puisque, suite aux décisions du comité syndical, les demandes d'autorisation de classement de six systèmes d'endiguement ont été déposées.

Il s'agit des systèmes d'endiguement de Roumare (RDM1), de Jumièges (RDM3), de Yainville (RDM4), de Norville/Petiville (RDM10) en rive droite, Anneville (RGM6) et Heurteauville (RGM11), en rive gauche.



Ces six demandes d'autorisation représentent **83 km cumulés d'ouvrages**.

Le système d'endiguement de Bardouville (RGM5) a fait l'objet d'une demande d'autorisation au titre d'une EDD travaux sur un **linéaire de 5,6 km**.

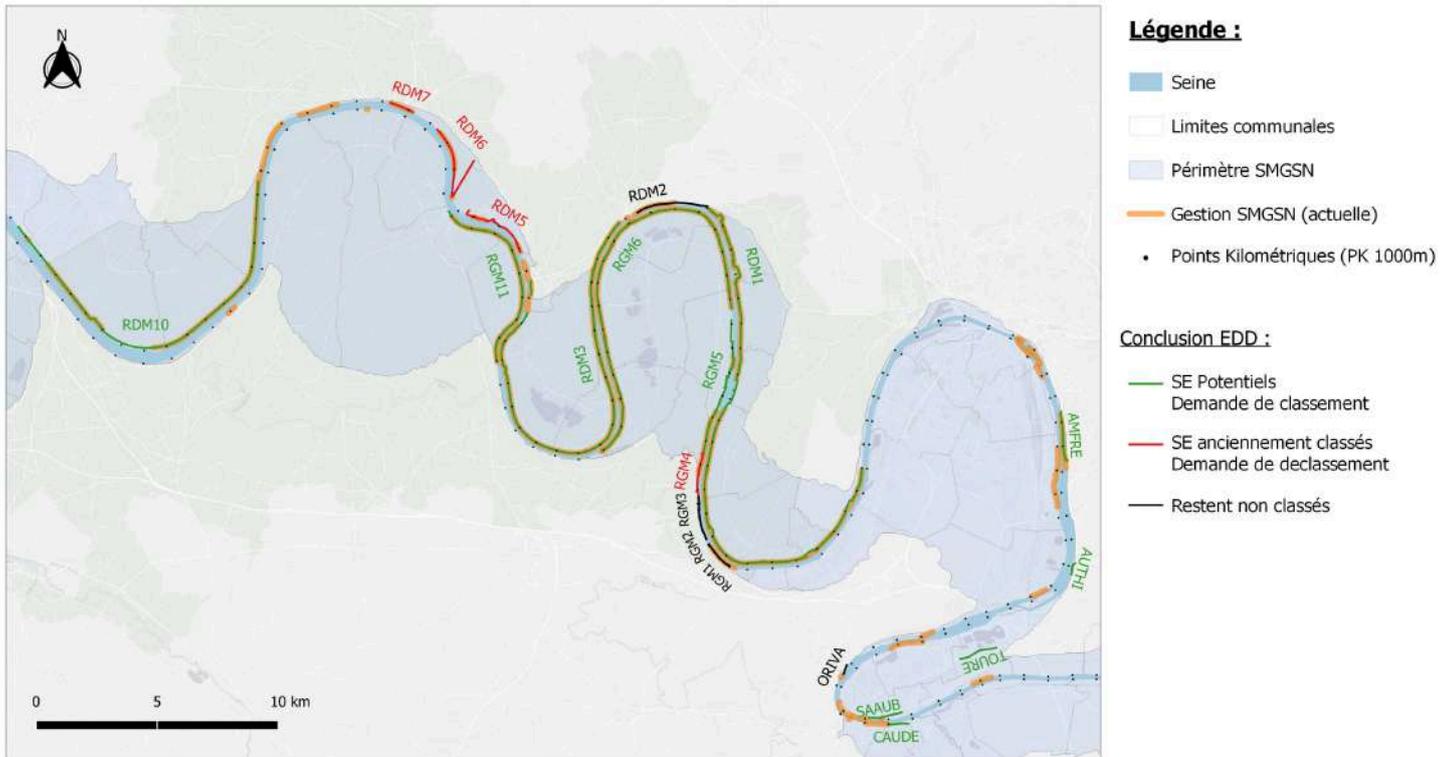
Ces sept dossiers de demande d'autorisation ont été déposés par la voie dématérialisée et en version papier ce qui a constitué plus de **9 000 pages** de documents en tout.

Par ailleurs, quatre études de sur-aléas ont également été déposées en vue de déclassement des ouvrages initialement classés, sur un **linéaire cumulé de 6,8 km**. Il s'agit des systèmes d'endiguement de Le Trait (RDM5), Rives en Seine amont (RDM6), rives en Seine REVIMA (RDM7) et Mauny (RGM4).

Enfin, le 28 janvier 2024 constitue la date limite d'intégration des ouvrages anciennement gérés par HAROPA PORT et qui jouent un rôle contre les inondations dans le patrimoine du syndicat. Ces ouvrages représentent **16 km cumulés** en tout et sont répartis essentiellement au sein des systèmes d'endiguement de Roumare (RDM1), Jumièges (RDM3), Petiville (RDM10) et Anneville (RGM6).

### Chiffres clés

- Demande d'autorisation de 6 SE - 83 km d'ouvrages
- 1 demande d'EDD travaux - 5.6 km d'ouvrages
- Demande de déclassement 4 SE - 6,8 km d'ouvrages
- 16 km d'ouvrages d'HAROPA PORT mis à disposition



Fond de carte : ESRI Gray

## 4.3.2. Gestion du risque d'inondations de la vallée de la Seine Normande, une stratégie en cours d'élaboration

Le syndicat avec l'ensemble des acteurs du territoire élabore une stratégie de gestion du risque d'inondations de la vallée de la Seine Normande.

Les deux premières phases relatives au diagnostic du territoire et à la définition des orientations stratégiques ont été finalisées en 2024.



# 1

## Diagnostic de la gestion du risque inondations en vallée de Seine normande

Ce diagnostic a permis de disposer des connaissances sur l'aléa inondation à travers les **différentes sources de données** :

- les **Plans de prévention des risques naturels d'inondation** (PPRI), documents réglementaires visant à encadrer l'urbanisation en zones inondables ;
- les **études des zones d'inondation potentielle** (ZIP) du service de prévision des crues (SPC) ;
- les **études du GIP Seine-Aval** sur la partie estuarienne (de Poses à l'embouchure).

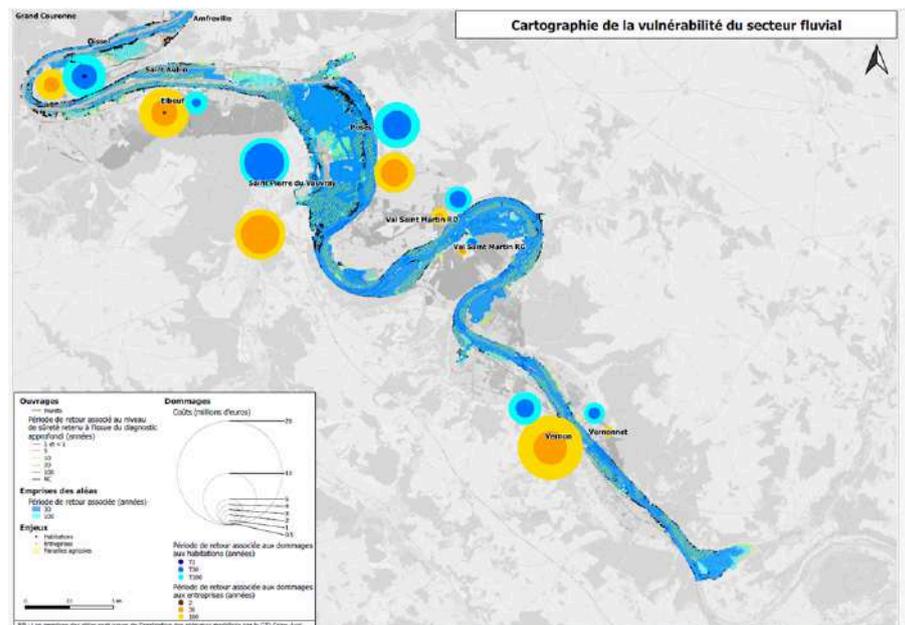


Ces études ont permis de mettre en avant la complexité du fonctionnement hydrométéorologique avec une **sectorisation** de la Seine :

- Un **secteur fluvial** sous influence prédominante des crues de la Seine, qui impactent plutôt les hauteurs d'eau entre Vernon et le secteur entre Oissel et Rouen ;
- Un **secteur fluvio-maritime** entre Oissel/Rouen et Aizier où prédominent des niveaux d'eau conditionnés à la fois par un débit important de la Seine, un fort coefficient de marée et des dépressions de types tempêtes. Ce type d'évènement affecte l'ensemble de l'estuaire. Cependant, pour ce type d'évènement, les niveaux d'eau sont par exemple moins élevés à l'amont de Rouen que lors d'un évènement de type fluvial et moins élevés à l'aval de Heurteville que lors d'un évènement maritime ;
- Un **secteur maritime** soumis essentiellement à des niveaux d'eau engendrés par des phénomènes météorologiques (vent, pression atmosphérique, surcote, tempêtes) et un fort coefficient de marée. Ce type d'évènement se rencontre essentiellement entre Tancarville/Aizier et l'entrée de l'estuaire.

Le diagnostic a également permis de mettre en avant le **faible niveau de sûreté des systèmes d'endiguement** notamment en aval de Rouen. Avec l'évolution des périodes de retour sous l'influence du changement climatique, ces niveaux de sûreté seront d'autant plus faibles d'ici 2100.

Enfin pour terminer, l'analyse des enjeux situés en zone inondable et le montant des dommages par rapport à plusieurs scénarios d'inondations ont permis de mettre en avant une **forte vulnérabilité du territoire au risque inondations**.



La carte ci-dessus illustre la **vulnérabilité du territoire**.

# 2

## Définition des orientations stratégiques pour la gestion du risque d'inondations en vallée de Seine Normande

Cette 2ème phase s'est déroulée sous la forme d'**ateliers** avec les différents acteurs du territoire.

L'**atelier 1** avait pour objectif de permettre la **prise de mesure des acteurs du territoire du risque** auquel ils sont exposés.

Les acteurs ont été regroupés géographiquement selon 3 secteurs : fluvial, fluvio-maritime et maritime.

L'**atelier 2** avait pour objectif d'**esquisser les orientations stratégiques basées sur la prise de mesure acquise des acteurs du territoire du risque** au cours de l'atelier 1.



Cet atelier était scindé selon trois thématiques :



- Sensibiliser et intégrer ;
- Surveiller, prévoir, alerter ;
- Réduire l'exposition aux aléas.

Les principales attentes qui sont ressorties des ateliers sont :

- Des impacts du changement climatique à préciser en fonction des risques et à séquencer par horizon ;
- Des niveaux de protection des systèmes d'endiguement qui questionnent ;
- Une analyse macroscopique à compléter par une analyse microscopique ;
- Les zones d'expansion des eaux, articulation des stratégies GEMA et PI.



La stratégie s'est donc articulée autour des **3 axes** suivants :

- Réduire l'exposition aux aléas en articulant les différents leviers mobilisables ;
- Développer la connaissance et la conscience du risque et assurer son intégration dans les documents d'urbanisme ;
- Surveiller, prévoir et alerter.

Ces orientations ont été proposées et validées en comité de pilotage fin 2024 et seront développées et précisées au cours de la phase 3 dans un **programme d'actions** établi en concertation avec les acteurs du territoire. La fin de l'étude est programmée pour le deuxième semestre 2025.

### 4.3.3. Les plans pluriannuel d'actions et de travaux en faveur des milieux humides et aquatiques (PPMHA) sur la vallée de la Seine

Les PPMHA sont destinés à identifier les besoins de restauration des zones humides et aquatiques de manière localisée, individualisée et chiffrée. Ces besoins de restauration sont ensuite compilés dans un programme complet auquel est associé un tableau de programmation pluriannuelle.

Le syndicat souhaite disposer de cet outil sur l'ensemble de son territoire. Il a entrepris en 2023 ce travail avec un premier plan d'action sur le territoire de Seine Normandie Agglomération et en a initié un second sur le territoire de l'Agglo Seine Eure en 2024.

Cette étude est réalisée en 4 phases :

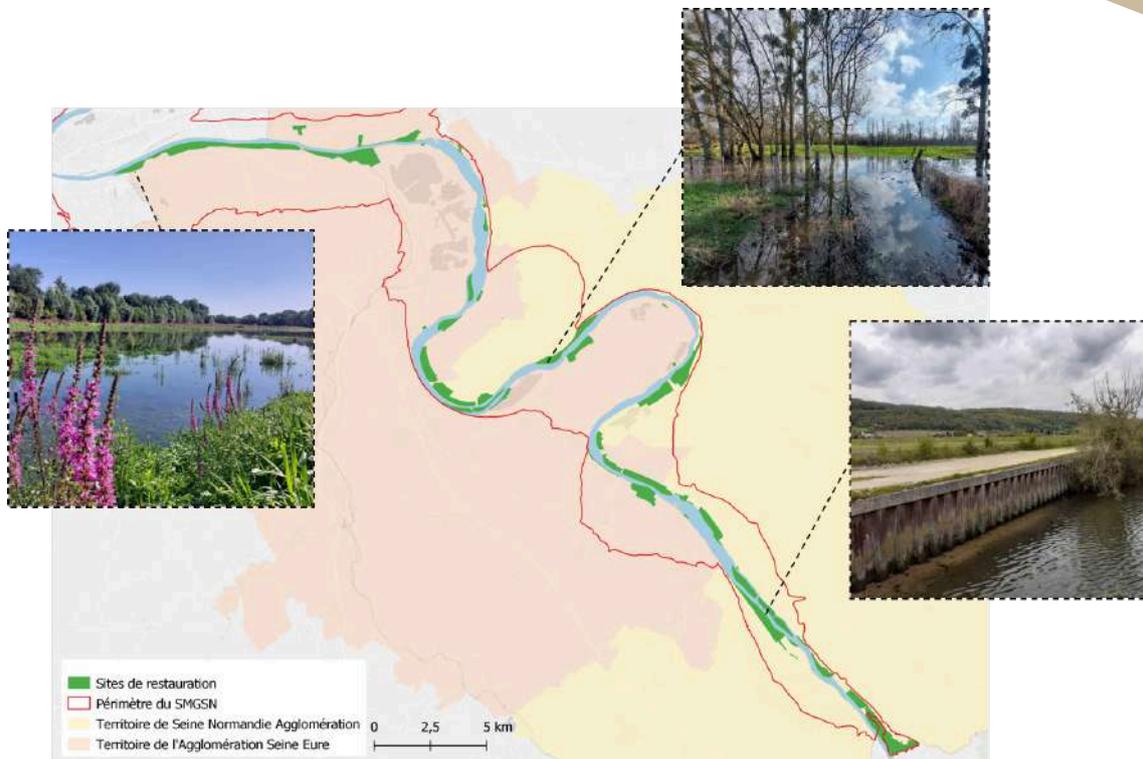
1

#### PHASE 1 : État des lieux et diagnostic



- **Étape 1** : Acquisition de connaissances globales sur la zone d'étude (données LIDAR, sites naturels, occupation du sol...), analyse diachronique par photo interprétation et localisation des zones humides afin d'identifier des secteurs potentiels de restauration.
- **Étape 2** : Confirmation de ces secteurs par un diagnostic de terrain à l'aide de différents relevés : habitats naturels, flore, enjeux et altérations, caractérisation des berges, des mares et des réseaux hydrauliques.





## 2

### PHASE 2 : Diagnostic partagé, enjeux et objectifs

Rencontre des acteurs de la zone d'étude et définition des enjeux et des objectifs



## 3

### PHASE 3 : Élaboration du programme d'actions

Identification des typologies d'actions à mettre en œuvre, décrites dans des fiches techniques et élaboration de fiches qui localisent et décrivent les secteurs de restauration identifiés. Ce programme fait ensuite l'objet d'une priorisation et d'une programmation pluriannuelle.



## 4

### PHASE 4 : Suivi et indicateurs

Sélection d'indicateurs de réalisation, de résultats et d'effets/impacts.

Ces deux études en cours de réalisation ont permis d'identifier **19 actions** différentes regroupées en 6 grandes catégories :

- Actions d'entretien
- Restauration de zones humides
- Restauration de la continuité écologique
- Restauration de la connectivité latérale
- Espaces en libre évolution
- Maitrise foncière et d'usage



#### Chiffres clés

- une **vingtaine** de mares caractérisées
- **24 480 mètres** de réseaux hydrauliques caractérisés
- **128 km** de berges caractérisées

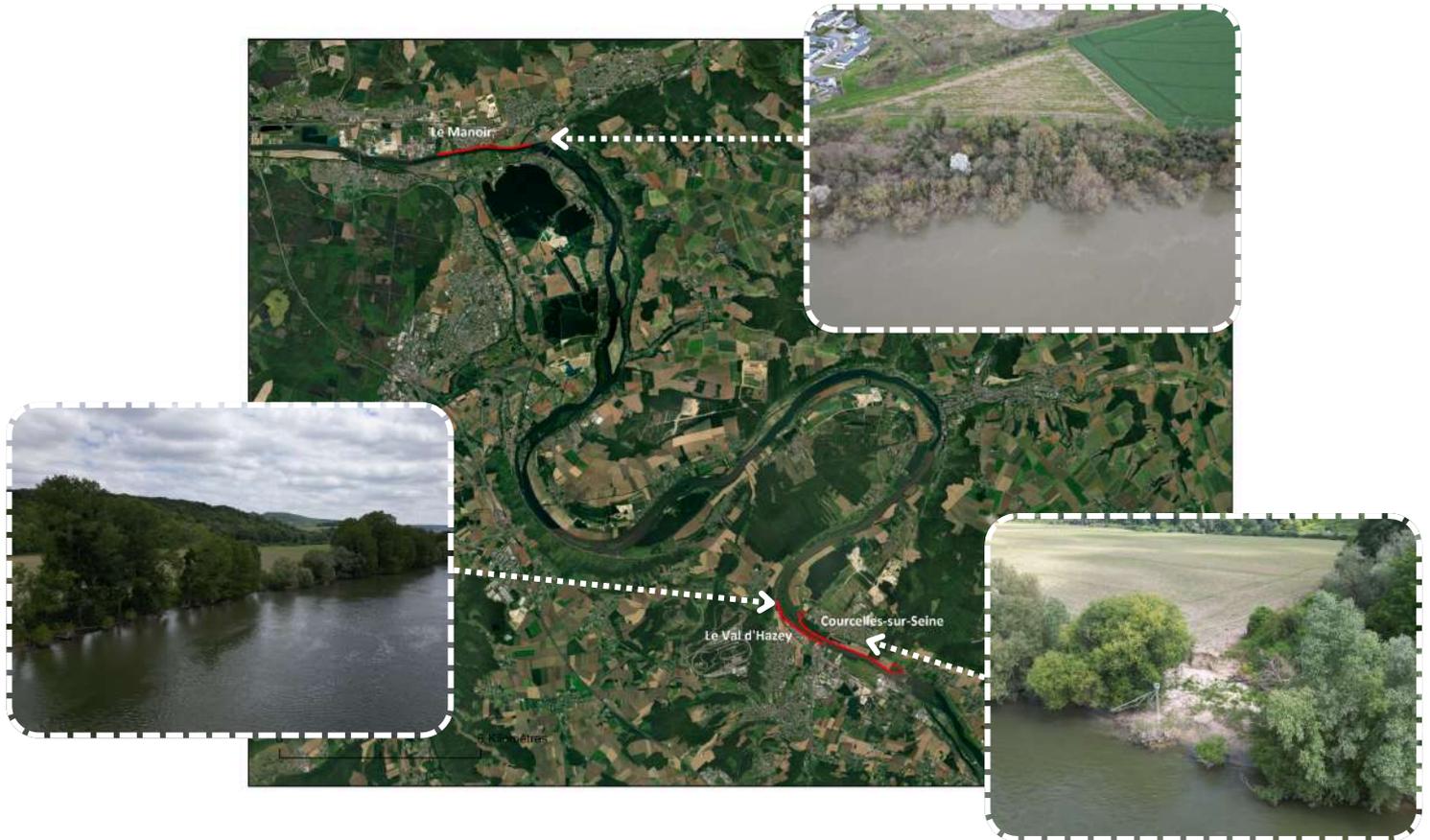


À ce stade de l'étude, ces actions sont localisées au sein de 66 secteurs représentant une surface totale d'environ **530 hectares** répartis sur les territoires de Seine Normandie Agglomération et de l'Agglo Seine Eure.

#### 4.3.4. L'élaboration d'un plan de gestion sur trois tronçons de berges de l'Agglo Seine Eure

Dans le cadre de ses missions, le syndicat a lancé l'élaboration d'un plan de gestion pour 3 tronçons de berges de la Seine sur la Communauté d'Agglomération Seine Eure (27) dans le cadre d'une prestation.

Les 3 tronçons sont situés sur les communes Le Manoir/Pitres, Le Val d'Hazey et Courcelles-sur-Seine/Port-Mort.



Ces 3 linéaires de berges intègrent des boisements rivulaires, mais également des espaces naturels du lit majeur.

L'étude a été décomposée en **3 phases** :

- **état des lieux** des trois tronçons comprenant un recueil et une analyse des données existantes, un inventaire de la faune, de la flore et des habitats naturels, une étude de stabilité des berges, une étude hydrologique et une étude règlementaire/foncière
- **recensement des enjeux** avec une analyse multicritère associée
- **élaboration du plan de gestion** comprenant notamment un programme pluriannuel d'actions sur les habitats présents et un programme de travaux de confortement de berges

Ce plan de gestion va permettre définir les besoins de restauration pour les berges en tant que telles, mais également pour restaurer les continuités latérales. En plus des enjeux biodiversité, il y a également la problématique liée à la présence de pistes cyclables en contact avec ces 3 tronçons.



## 4.4. ASSURER L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES



### 4.4.1. Les travaux liés à la gestion des systèmes d'endiguement et des ouvrages hydrauliques

#### ✓ Par l'équipe technique du syndicat

Composée de six agents et de leur responsable, l'équipe en régie intervient au quotidien pour entretenir et restaurer les ouvrages.

L'équipe technique met notamment en œuvre des chantiers de génie civil (béton, enrochements, marne).

#### Chiffres clés

- 13 chantiers
- 251 000 € TTC d'études
- 704 554 € TTC de travaux



#### Focus sur deux chantiers spécifiques réalisés par l'équipe en régie en 2024



### 1 Travaux de restauration de la murette rompue au hameau Beaulieu à Bardouville (76)



Dans la nuit du 9 avril 2024, lors des grandes marées, une murette sur un linéaire de 30 m a rompu.

L'équipe en régie est intervenue en deux temps, à marée basse :

- Dès les premières heures qui ont suivi la rupture de la murette jusqu'à tard dans la soirée pour des travaux conservatoires d'urgence en mettant en œuvre 45 bigs bags et 300 m<sup>3</sup> de marne ;
- En confortement pour la mise en œuvre de 16 m<sup>3</sup> de béton projeté en couverture, afin de constituer une coque solide et drainée



# 2

## Travaux conservatoires à Berville-sur-Seine (76)

Les travaux ont consisté en la mise en œuvre de 300 m<sup>3</sup> de marne sur un ouvrage érodé.



### ✓ Par des entreprises et bureaux d'études externes

Le syndicat a contracté **deux marchés de travaux de réhabilitation et d'entretien**, respectivement pour la rive droite et pour la rive gauche, ainsi que **d'un marché d'études et de maîtrise d'œuvre** agréée.

Les travaux sont programmés à la suite de **visites approfondies** réalisées par les agents de la cellule ingénierie, des campagnes de surveillance ou après une inspection de la DREAL.

Dans la plupart des cas, ces travaux consistent à réaliser des **réfections de perrés** et de **murettes**, de **comblements de cavités**, ou encore, des interventions sur des **indices de fuites** constatés.

À noter également que l'entreprise titulaire est intervenue lors de la rupture de la murette le 9 avril 2024 au hameau de Beaulieu pour assurer le maintien dans le temps de l'ouvrage en améliorant le drainage tout en consolidant la coque en béton mise en place par l'équipe en régie.

En plus de ces interventions classiques ou d'urgence, l'année 2024 a vu également la part de plus en plus importante des **travaux de réfection des clapets et des chambres à clapets**. Constitutifs des systèmes d'endiguement, ces ouvrages sont le lieu privilégié des entrées d'eau, dès qu'ils n'assurent plus leurs fonctions, ce qui est généralement le cas pour un grand nombre d'entre eux.



### Focus sur deux temps forts de l'année 2024

## 1 Travaux de restauration de la murette (30m) au hameau Beaulieu à Bardouville (76)

**i** Rupture de la murette de Beaulieu sur un linéaire de 30 m le 9 avril 2024





# 1 Travaux de restauration de la murette (30m) au hameau Beaulieu à Bardouville (76)

**i** Lors de la rupture de la murette et dès les premières heures, les bigs bags ont été installés dans la journée, puis protégés par une géo membrane et une coque en marne, en prévision du pic de pleine mer.

L'entreprise a ensuite mis en œuvre les dispositifs de drainage et une protection en béton pour maintenir la stabilité de l'ouvrage en attendant la reconstruction de la murette.





## 2

### Réalisation de deux canalisations de ressuyage à Beaulieu - Bardouville (76)

Ces deux canalisations vont permettre de gagner plusieurs jours dans la vidange de la zone d'expansion des crues limitant ainsi les inondations dans tout le hameau.

Ces ouvrages permettront de remplacer plus efficacement et de façon beaucoup plus sécuritaire la pompe qui avait été mise en place lors des dernières crues.



**Le syndicat mixte de gestion de la Seine Normande réalise pour vous**

**MISE EN ŒUVRE DE CANALISATIONS DE VIDANGE DANS LA SEINE**  
Communes de Bardouville et de Mauny - Secteur Beaulieu



**Objectifs des travaux :**  
 Limiter les inondations et améliorer l'évacuation des eaux lors du débordement de la Seine :

- modification de l'ouvrage de vidange actuel du casier aval (canalisation d'un diamètre de 300 mm) par une canalisation d'un diamètre de 800 mm ;
- mise en œuvre d'une seconde canalisation de vidange en Seine pour le casier amont, d'un diamètre de 600 mm.

**Maitre d'œuvre :** ARTELIA  
4 rue Germaine Veyret-Vernet  
38 130 Echiroilles

**Entreprise de travaux :** SEINE TP SAS  
69 Parc d'Activité Le Clos de l'Abbaye  
76 950 Notre-Dame-de-Bardouville

**Durée du chantier :** 3 mois  
Du 15 Juillet 15 septembre

**Coût du chantier :** 306 325,68 € TTC

**Suivi de chantier :** L2N Ingénierie



#### Coût total des travaux

315 911 € TTC





## 4.4.2. L'entretien de la végétation des systèmes d'endiguement

L'entretien de la végétation est assuré à la fois par **l'équipe en régie** et par un **prestataire externe**.

Ces travaux sont réalisés mécaniquement et sans aucun recours aux produits phytosanitaires depuis 2009.

Ils s'effectuent au niveau du parement des ouvrages coté Seine et des chemins de service.

**i** À noter qu'en 2024, du fait de l'indisponibilité de l'épareuse due à une panne, les travaux en régie ont été effectués sur la moitié de l'année.

En 2024, des travaux de fauchage et d'élagage ont été effectués sur 4 km des 16 km linéaires d'ouvrages anciennement gérés par HAROPA PORT. En effet, depuis le 28 janvier 2024, le syndicat assure la gestion de ces 16 km d'ouvrages mis à disposition par HAROPA PORT, en tant qu'éléments contributifs aux systèmes d'endiguement.



### Chiffres clés en 2024 Par entreprise externe

- 280 km de perrés et de chemins de service fauchés et élagués
- 2 passages



### Coût total entretien végétation (prestation)

107 500 € TTC



### Chiffres clés en 2024 Par équipe en régie

53,5 km de perrés et de chemins de service fauchés et élagués



## La prise en compte de la biodiversité dans la gestion de la végétation

### L'exemple de l'espèce patrimoniale protégée : le laiteron des marais (*Sonchus palustris*)



Dans le cadre d'une convention avec la Métropole de Rouen Normandie, l'antenne Normande du Conservatoire Botanique de Bailleul a réalisé en 2023 un **plan de conservation** du Laiteron des marais (*Sonchus palustris*), il s'agit d'une **espèce très rare** et en **danger critique d'extinction** en Normandie orientale.

Cette espèce a été observée à Hénouville (76) à proximité de l'ouvrage dont la gestion relève du syndicat.

Ainsi, les équipes du syndicat se sont rendus sur place pour se former à l'identification et à la protection de celle-ci.

De plus, de la prévention auprès des agents s'occupant de l'entretien de la végétation sur les ouvrages a été effectuée afin de mettre en place une gestion adaptée de la digue pour la conservation de cette espèce.



### La replantation d'essences ligneuses locales



Dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques, le syndicat est intervenu sur le territoire de l'agglo Seine Eure pour l'abattage et le dessouchage d'un arbre ornemental pour le remplacer par une essence locale, adaptée au changement climatique, le chêne pédonculé.



## 4.5. SURVEILLER ET CONTROLER LES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT



L'année 2024 a été marquée par la concomitance de **coefficients de marées élevés** (allant jusqu'à 116 au mois de mars) avec des débits de Seine importants, entraînant des niveaux d'eau particulièrement élevés entre février et mai 2024.



### Chiffres clés en 2024

57 jours d'astreinte de l'équipe  
Acquisition de 2 véhicules 4X4 de terrain

Par ailleurs, en anticipation de la constitution et du dépôt des études de danger (EDD) en juin, les dispositions des **consignes d'organisation**, constitutifs des EDD, ont été expérimentées par l'ensemble de l'équipe du syndicat pendant les 4 périodes de grandes marées importantes du premier semestre, de février à mai 2024.

Il s'agissait alors de mettre en application les procédures décrites en temps de crue dans ces consignes d'organisation en se basant sur les niveaux de sûreté de chaque système d'endiguement définies à la suite des EDD et en adaptant l'organisation fonctionnelle du syndicat.

Ainsi, l'ensemble des agents des deux services SAGEMA et SGESPI se sont impliqués dans la surveillance des ouvrages, en particulier l'équipe technique soumis à un régime d'astreinte.

Les premières **fiches de surveillance** ont été élaborées et leur contenu amélioré au fur et à mesure des retours d'expérience à chaque évènement.

Ainsi, en 2024, 57 jours d'astreinte ont été effectués, par l'équipe des berges, sur les systèmes d'endiguement de Roumare (RDM1), Jumièges (RDM3), Rives en Seine -REVIMA (RDM7), Mauny-Bardouville (RGM4-RGM5), Anneville (RGM6), Heurteauville (RGM11) et Saint-Aubin les Elbeuf. (nuits et week-ends compris).



# Structuration de la donnée et Visites Techniques Approfondies : vers un état initial fiabilisé des ouvrages

Depuis son arrivée, la chargée de mission "prévention des risques inondation, base de données et SIG" a engagé une dynamique de structuration de la donnée pour fiabiliser la base existante et reconstituer un état initial des ouvrages.

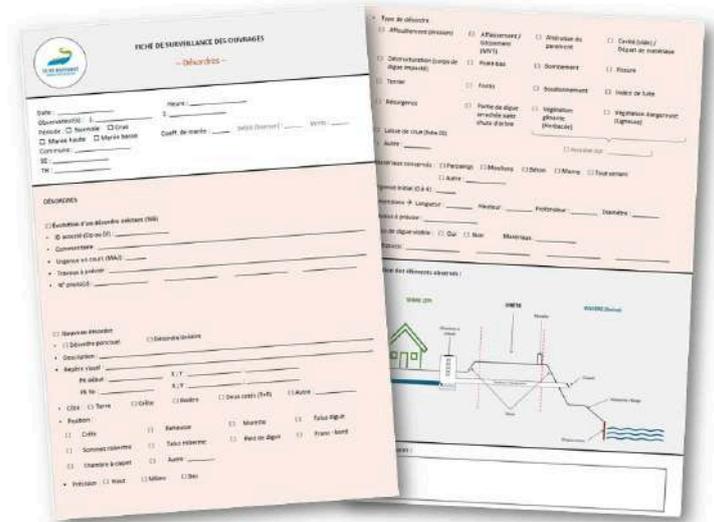


**Chiffres clés en 2024**  
VTA effectuées en interne sur **14 km** de linéaires de digues

Ce travail s'est appuyé sur la relance des Visites Techniques Approfondies (VTA) réalisées en interne. Plus de 14 km de linéaires de digues ont ainsi été inspectés, dont 4,47 km sur des tronçons anciennement gérés par HAROPA Port de Rouen sur le système d'endiguement RDM1.

Pour organiser la collecte sur le terrain, trois formulaires ont été conçus : un destiné au recensement des désordres ; un pour le recensement des ouvrages traversant et des chambres à clapets ; et un formulaire de synthèse à remplir à l'issue de chaque sortie terrain.

➤ Cela permet une structuration homogène des relevés et une standardisation des données, directement lisibles et comparables d'une visite à l'autre.



Formulaire pour le recensement des désordres



Formulaire pour le recensement des ouvrages traversants



➤ Les informations relevées sur le terrain peuvent être récoltées avec des formulaires papiers si elles sont ponctuelles et ensuite saisies dans la base de données "ouvrages".

Si les données sont nombreuses, elles sont directement saisies via un formulaire QFIELD avec une tablette ou un téléphone.

## 4.6. REFERENCER ET CARTOGRAPHIER

### 4.6.1. Structuration des bases de données

#### La base de données des ouvrages



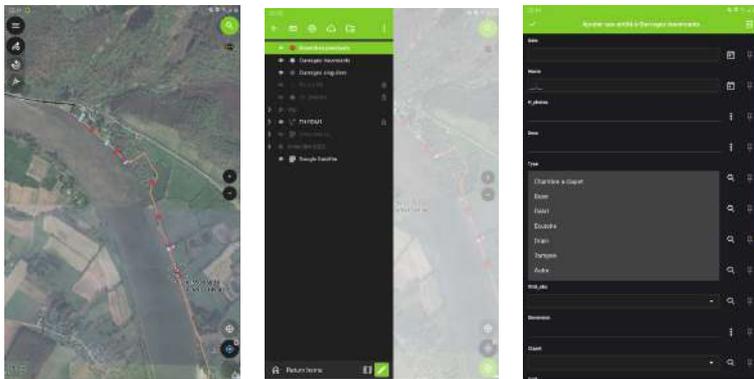
L'année 2024 a permis également de réactualiser la base de données de gestion des ouvrages.

Un projet QFIELD a également été développé pour la saisie numérique sur tablette ou téléphone. Il propose des menus déroulants et des cases à cocher, inspirés de la nomenclature France Dignes.

Ce format facilite le relevé de données multiples, comme lors des VTA.

Il permet un gain de temps important sur le terrain, limite les erreurs de saisie et contribue à la standardisation des données collectées.

La précision du géoréférencement a été améliorée, avec une localisation au Point Kilométrique (PK) près au mètre, contre une précision de 10 m auparavant.



*Illustrations de Field Maps*

Cette information est disponible par tous les agents via l'application mobile Field Maps, ce qui permet une meilleure qualité de positionnement pour le suivi et la cartographie des ouvrages.

Les observations sont systématiquement accompagnées de photographies horodatées, géolocalisées et filigranées.

Ce dispositif garantit une traçabilité rigoureuse des constats, facilite les contrôles qualité et améliore la fiabilité des données relevées.

La moitié de l'équipe a été formée sur le terrain à l'utilisation de ces outils, dans une logique d'accompagnement progressif.

L'approche repose sur des allers-retours entre pratique, retour d'expérience et ajustements. Cela favorise l'appropriation des outils, la montée en compétence et la standardisation des pratiques de relevé.



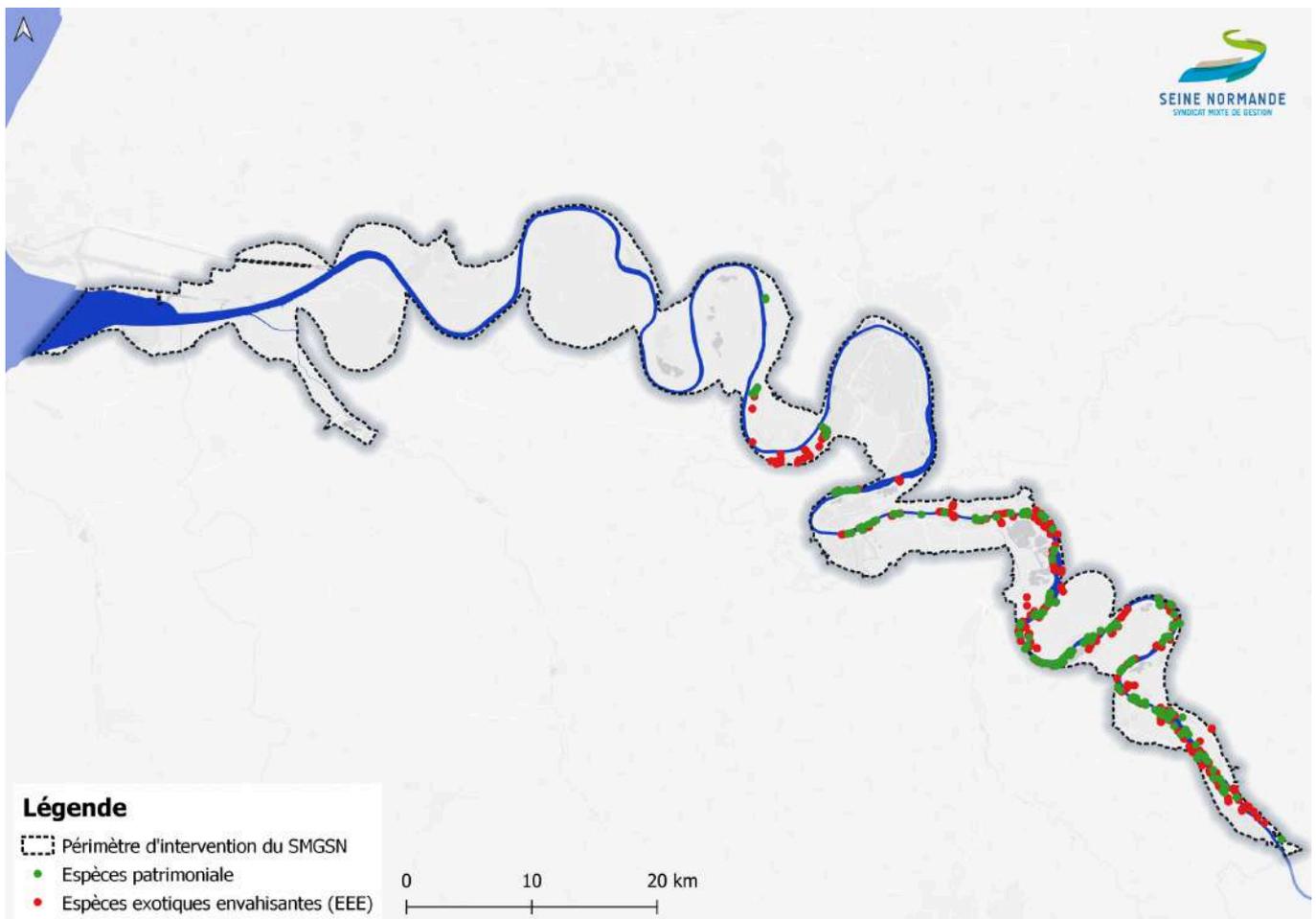
Les données collectées sont ensuite recalées sur orthophotographie, validées puis intégrées dans la base de données partagée.

Elles permettent d'objectiver les besoins en entretien, de planifier la surveillance et de hiérarchiser les interventions en fonction de l'état réel des ouvrages.

## La base de données faune / flore

Depuis 2023, nos équipes pointent les espèces végétales patrimoniales et exotiques envahissantes qu'ils observent sur la vallée de la Seine.

- ✓ • **Espèces végétales patrimoniales** (comprend les espèces protégées, menacées, rares ou ayant un intérêt scientifique ou symbolique) : 209 pointages regroupant 21 espèces avec notamment l'Aristolochie clématite (*Aristolochia clematitis*), la Pariétaire officinale (*Parietaria officinalis*) le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*) et différents herbiers aquatiques.
- ✗ • **Espèces végétales exotiques envahissantes** : 363 pointage regroupant 13 espèces avec notamment l'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*), l'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*), l'Aster lancéolé (*Symphyotrichum lanceolatum*), l'Erable négundo (*Acer negundo*), la Jussie à grande fleurs (*Ludwigia grandiflora*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), et la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*).



➤ Ces données sont mises au format régional pour être transmises à l'ANBDD pour intégrer les bases de données nationales.

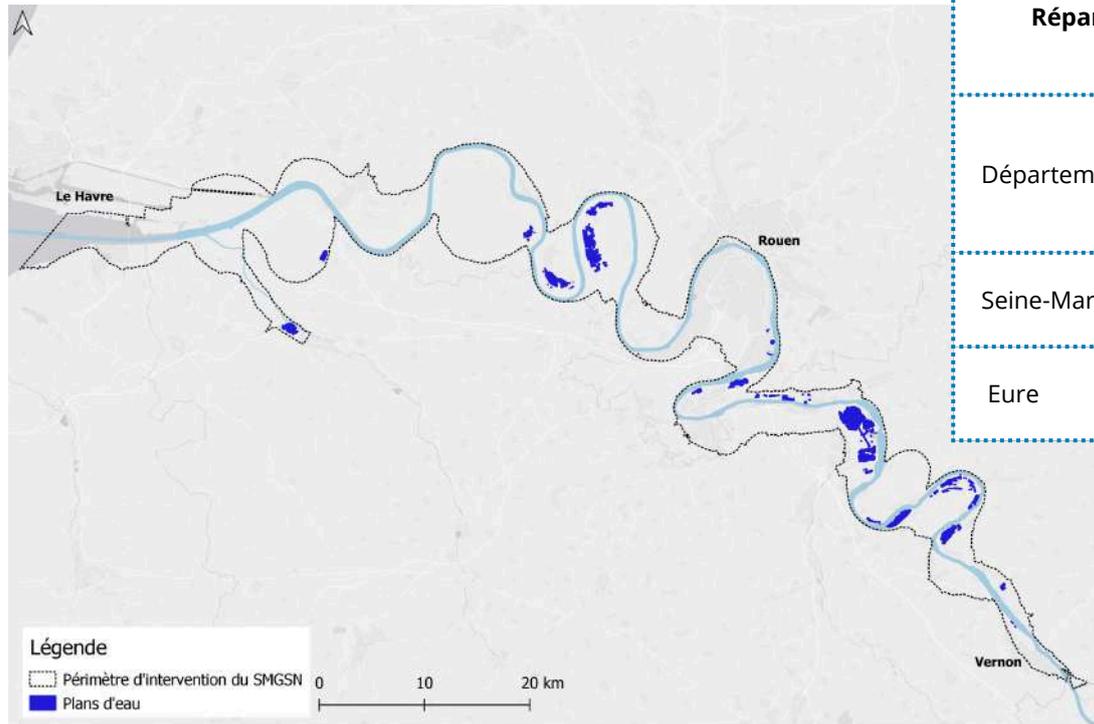
Les principales prospections sur le terrain sont menées dans le cadre des PPMHA, élaborés jusqu'à maintenant sur les territoires de Seine Normandie Agglomération et l'Agglomération Seine Eure, expliquent la disparité des pointages entre l'amont et l'aval du territoire.



## 4.6.2. Un géoréférencement des plans d'eau

Une grande majorité des plans d'eau de la vallée de la Seine Normande sont d'origine anthropique. L'exploitation des carrières de granulats alluvionnaires, matières premières dont la demande connaît une accélération, entraîne la mise à nu de la nappe alluviale et la formation de plans d'eau.

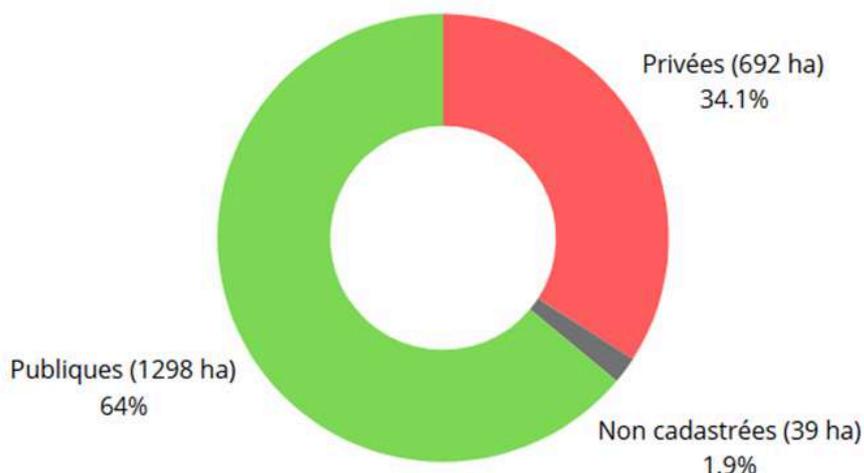
Un travail de télédétection a permis d'identifier 115 plans d'eau sur le territoire du syndicat, recouvrant ainsi une superficie de **2 029 hectares**.



Localisation des plans d'eau sur le territoire du SMGSN

### Répartition des plans d'eau sur le territoire du syndicat

Département	Nombre de plans d'eau	Superficie (hectares)
Seine-Maritime	53	753
Eure	62	1276



Ces plans d'eau sont couverts par **1 417** parcelles cadastrales dont :

- **825 privées**, représentant 692 hectares
- **592 publiques**, représentant 1298 hectares

➤ Le syndicat souhaite s'investir sur les plans d'eau qui ne sont plus exploités de manière à optimiser les potentialités écologiques et les fonctionnalités de ces milieux aquatiques. À ce titre, le syndicat souhaite réaliser un état des lieux des plans d'eau et étudier les potentialités de gestion et/ou de restauration.



## 4.7. COLLABORER



### 4.7.1. Des partenariats pour la gestion et la restauration des milieux aquatiques et humides

#### Avec le Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande (PNRBSN)

Le syndicat et le PNRBSN interviennent tous les deux dans la gestion et la restauration des milieux aquatiques et humides dans le cadre de leurs compétences et missions respectives sur des territoires qu'ils partagent.

Pour coordonner les actions et les projets, les deux collectivités disposent actuellement d'une **convention de partenariat jusqu'en 2024** pour définir les missions de chacun.

Afin d'anticiper les années à venir, l'année 2024 a été consacrée à l'élaboration d'une **nouvelle convention** pour 3 ans (**2025-2027**).



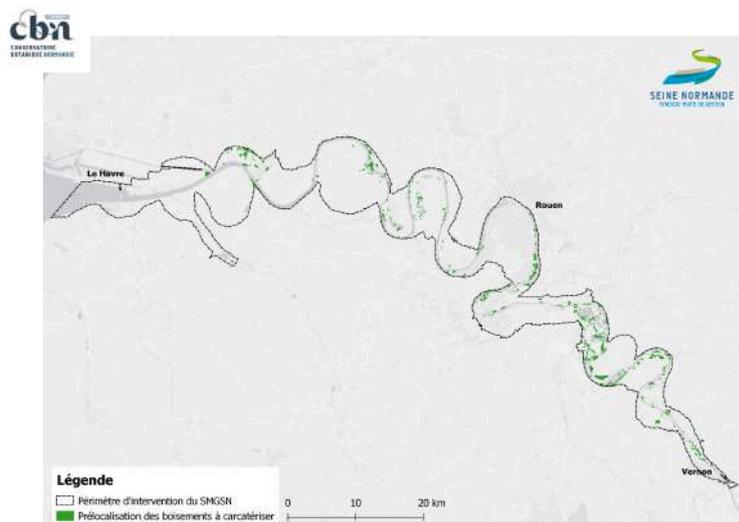
#### Une journée de formation sur le terrain pour caractériser les réseaux hydrauliques

Cette journée organisée par le PNRBSN était destinée à partager la méthodologie de caractérisation des réseaux hydrauliques. Cela a permis aux agents de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique des zones humides étudiées afin de proposer des opérations de gestion in fine. Cette journée s'est déroulée à Jumièges.

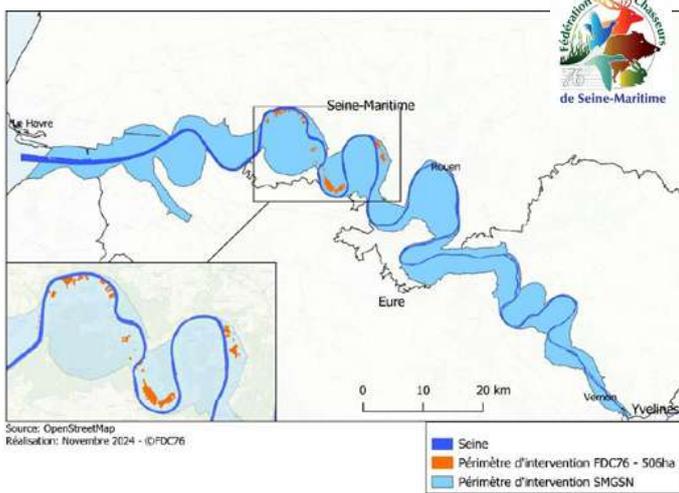


#### Avec le Conservatoire Botanique de Normandie (CBN)

Une convention de partenariat a été signée entre le syndicat et le CBN dans le cadre d'un accompagnement pour le projet d'étude et la cartographie des boisements alluviaux de la vallée de la Seine, portée par le Syndicat en 2025-2026.



## Avec la Fédération départementale des chasseurs de la Seine-Maritime (FDC 76)



L'année 2024 a été l'occasion pour le syndicat et la FDC 76 d'élaborer une **convention de partenariat** pour définir et organiser les missions portées par les deux structures en matière de préservation et restauration des milieux aquatiques et humides de la vallée de la Seine Normande.

Cette convention est conclue **jusqu'en 2028**.

## Adhésion du Syndicat à la charte des contributeurs de l'Outil de Diffusion de l'Information Naturaliste (ODIN)



L'Outil de Diffusion de l'Information Naturaliste de Normandie nommée ODIN est une plateforme régionale du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel (SINP) mise en œuvre par l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) et permettant la visualisation des données d'observation des espèces sauvages en Normandie.

Sur la base de ses compétences, le syndicat élabore des plans de gestion sur des sites de son périmètre d'intervention pour gérer et restaurer les milieux aquatiques et humides, mais également porte des études plus globales sur l'axe Seine.

Dans ce cadre, des données sur la faune, la flore et les habitats naturels sont acquises lors des phases de diagnostics et sont reversées à l'Observatoire de la Biodiversité de Normandie sur la plate-forme régionale ODIN.



## Mise en place d'une convention avec Voies Navigables de France



Pour pouvoir intervenir au titre de la GEMAPI sur le domaine public fluvial en amont de Rouen, le syndicat et Voies Navigables de France ont travaillé de concert en 2024 pour formaliser une **convention d'utilisation temporaire du domaine public fluvial**.

Cette convention permet de définir la nature des actions qui seront mises en œuvre par le syndicat et la localisation des principaux sites d'intervention. Elle sera signée par les 2 parties en 2025.



## 4.7.2. Des collaborations à l'initiative des acteurs du territoire



### Le Programme d'Action Prévention des Inondations (PAPI) Rouen Louviers Austreberthe

L'année 2024 a vu la **labellisation du PAPI Rouen Louviers Austreberthe** porté par la Métropole Rouen Normandie. Le syndicat fait partie de l'équipe projet avec d'autres acteurs comme le syndicat de bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec, le syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec ou la communauté d'agglomération Seine Eure et sera **maitre d'ouvrage** de plusieurs actions qui seront lancées en 2025.

### Le Programme régional d'actions en faveur des mares (PRAM)



12 décembre 2024

Le syndicat a participé au comité technique du PRAM de Normandie piloté par le **Conservatoire d'espaces naturels de Normandie**.



Près de **1 900 mares** sont recensées sur le territoire du syndicat, et ce chiffre va tendre à augmenter avec les inventaires sur le terrain menés chaque année.

En 2024, **15 mares** ont été ajoutées à la base de données du PRAM avec la définition d'objectifs de restauration.

### Contribution du Syndicat aux réflexions portées par le Groupement d'Intérêt Public Seine Aval (GIP SA)



Le syndicat participe aux comités techniques organisés par le GIP SA concernant leurs différents programmes de recherche.



Pour optimiser leurs actions, le syndicat et le GIP SA souhaitent renforcer leur collaboration pour mieux coordonner l'approche scientifique du GIP SA et les missions opérationnelles du syndicat.

### Participation à des journées techniques et formations sur la prévention des inondations



Le syndicat est adhérent à l'association nationale des gestionnaires de digues, France digues, ce qui permet aux agents de bénéficier de nombreuses journées techniques, webinaires, groupes de travail sur diverses thématiques et actualités.

France Digue apporte un soutien important au regard de la complexité technique et réglementaire de la gestion des digues.

En 2024, les agents du syndicat ont notamment suivi deux journées de formation sur :

- le « **contrôle des ouvrages de protection contre les inondations** » organisée par AgroParisTech à Tours
- la **neutralisation, RETEX sur la gestion des évènements hydrauliques importantes** à Paris.



## 4.8. COMMUNIQUER



Le syndicat souhaite communiquer de plus en plus sur ses missions et ses actions, auprès des habitants, des élus du territoire, des partenaires institutionnels et techniques...

Pour sensibiliser, informer et valoriser les actions menées par le syndicat, un **plan de communication** a été élaboré afin de planifier les actions et les outils de communication dans le temps.

En 2024, une nouvelle **plaquette** à destination des partenaires techniques est parue en 2024, elle dresse l'état initial de la gestion et de la protection des milieux aquatiques et humides de la Seine Normande.



Pour la télécharger, c'est par [ICI](#)



Le syndicat a travaillé en 2024 à la refonte de son **site internet** dont la mise en ligne aura lieu au second semestre 2025.

Celui-ci sera plus ergonomique et permettra de mieux valoriser les actions du syndicat.



Ancien site internet



Pour le découvrir, c'est par [ICI](#)



Nouveau site internet



Un travail sur l'élaboration d'un **marché de communication** a été initié pour pouvoir bénéficier de diverses prestations de communication (plaquette, affiche, dossier de presse, vidéos...) et notamment en situation de crise dès 2025.



## REMERCIEMENTS

Le Syndicat remercie l'ensemble de ses membres, partenaires financiers et techniques.  
Merci de nous avoir accompagnés pour cette deuxième année riche en expériences.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Rendez-vous sur notre site internet :  [syndicat-seine-normande.fr](http://syndicat-seine-normande.fr)

Suivez-nous sur notre linkedin :



Pour nous contacter :



02 79 18 22 30



[contact@smgsn.fr](mailto:contact@smgsn.fr)

Pour nous écrire :



Hôtel du Département  
2 Quai Jean Moulin  
76100 Rouen

Pour venir nous voir :



57 avenue de Bretagne  
Immeuble Le Bretagne (4ème étage)  
76100 Rouen

